

*Ouagadougou, le*

N° \_\_\_\_\_/MFPTSS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE**

**COMMUNIQUE**

Un concours professionnel pour le recrutement de dix (10) élèves Professeurs d'Education Physique et Sportive à former à l'Institut National de la Jeunesse, de l'Education Physique et des Sports (INJEPS) est ouvert les 27 et 28 avril 2014 dans le centre unique de Ouagadougou pour le compte du Ministère des Sports et des Loisirs, session de 2014.

**A. CONDITIONS DE CANDIDATURE**

Peuvent faire acte de candidature à ce concours, les Maîtres d'Education Physique et Sportive titulaires du CAMEPS en activité ou en détachement, âgés de quarante sept (47) ans au plus au 31 décembre 2014 et remplissant l'une des conditions suivantes :

- justifier d'une ancienneté d'au moins cinq (05) ans dans une Administration publique de l'Etat dont trois (03) ans de service effectif en qualité de Maître d'Education Physique et Sportive ;
- être titulaire d'une licence et justifier d'une ancienneté d'au moins trois (03) ans de service effectif en qualité de Maître d'Education Physique et Sportive.

Les fonctionnaires et les agents contractuels de l'Etat en cours de formation dans une école professionnelle ne sont pas autorisés à prendre part à ce concours.

Les fonctionnaires et les agents contractuels de l'Etat de retour de stage de formation doivent justifier de trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2014 pour compter de la date de reclassement.

Tout contrevenant s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

## **B. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Les dossiers de candidature sont adressés à monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale sous couvert de la voie hiérarchique. Ils sont centralisés par les Directions des Ressources Humaines (DRH) ou les Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF) dont relèvent les candidats et acheminés à la Direction des Ressources Humaines du Ministère des Sports et Loisirs (DRH/MSL), les jours ouvrables du 26 mars au 08 avril 2014 de 07h à 12h 30 mn et de 15h à 17 h 30 mn.

Les dossiers doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 Francs CFA, datée et signée par le candidat et précisant son numéro matricule, sa catégorie, son échelle, son emploi et son adresse dont le téléphone; comportant les avis motivés du supérieur hiérarchique immédiat du candidat et du Directeur chargé des Ressources Humaines du Ministère ou de l'institution dont relève le candidat ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une attestation délivrée par le Directeur des Ressources Humaines du Ministère ou de l'institution dont relève le candidat certifiant qu'il remplit les conditions d'âge, d'ancienneté de service, de catégorie et d'échelle ;
- une copie de l'arrêté d'intégration, de titularisation, de reclassement ou d'une décision d'engagement accompagnée du certificat de prise de service ;
- une copie de l'arrêté de détachement pour les candidats se trouvant dans cette situation ;
- une photocopie légalisée du (ou des) diplôme (s) exigé (s) ou de l'attestation, s'il y a lieu;

Tout dossier incomplet ou non conforme ne sera pas accepté.

## **C. ADMINISTRATION DES EPREUVES**

Les épreuves écrites et sportives du concours se dérouleront respectivement à l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJEPS) et au Stade du 4 Août selon le calendrier ci-après :

Le 27 avril 2014

Epreuves écrites :

- 07 h 30 à 10 h 30mn : Physiologie appliquée..... coef. 03
- 11 h 30 à 13 h 30mn : Théorie et méthodologie générale de l'entraînement Sportif (TMGES).....coef. 03

Le 28 avril 2014

Epreuves sportives : (coef. 05)

- 80 m et 800 m pour les dames ;
- 100 m et 1000 m pour les hommes.

Aucune dispense n'est autorisée aux épreuves sportives.

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Toute moyenne inférieure à 12/20 est éliminatoire pour les épreuves sportives.

Une moyenne générale au moins égale à 10/20 est exigée pour l'admission.

Les candidats se présenteront devant la salle de composition, munis de la Carte nationale d'identité burkinabè ou du passeport en cours de validité et du nécessaire pour composer.

L'appel des candidats se fera à 06h 30 mn.

La durée de la formation est de trois (03) ans.

Le lieu du déroulement des épreuves écrites sera précisé ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire général

**Koudbi SINARE**  
Chevalier de l'Ordre National